

Appel à Manifestation d'Intérêt Ardenne Good Life Ateliers de proprioception Parcours de santé

© photo non contractuelle générée par I.A.

www.parc-naturel-ardennes.fr

Interreg



Cofinancé par
l'Union Européenne
Medefinancierd door
de Europese Unie

France - Wallonie - Vlaanderen



Ardenne Transition Durable
Ardenne Good Life

VISIT
Wallonia
be

Wallonie
tourisme
TW


ARDENNES
Conseil Départemental


Parc
naturel
régional
des Ardennes

Dans le cadre du projet **Interreg Ardenne Good Life**, le Parc naturel régional des Ardennes aménage un parcours de santé à destination des personnes à besoins spécifiques (personnes en situation de handicap, résidents d'ephad, etc.) d'une valeur de 50 000 euros.

De quoi parle-t-on ?

Le parcours comprendra **9 agrès** destinés au travail de l'équilibre, la proprioception, la dextérité, la force, la mobilité et les capacités cognitives, du mobilier urbain, la signalétique et les aménagements paysagers (hors plantation).

Qui est éligible ?

Les communes et les centres d'accueil pour personnes à besoins spécifiques (instituts médicalisés, ephad, etc.) présents sur le territoire du Parc.

Sous quelles conditions ? | par convention |

- * Justifier l'accueil des publics cibles.
- * Proposer un terrain plat d'au moins 600 m² situé à proximité d'un espace d'accueil ou de services (accueil de personnes à besoins spécifiques, centre hospitalier ou de rééducation, EHPAD, béguinage, résidence pour seniors, écoles de cycle 1 ou 2, aire de service pour vélos, maison de randonnée, ...).
- * Maintenir les équipements pendant un minimum de 10 ans.

Comment participer ?

En remplissant le formulaire suivant :



Répondre en ligne en scannant le QR Code ci-contre ou en cliquant sur le lien suivant :

[Accédez au formulaire de réponse](#)

Pour plus d'information :

Damien Pecheux

Référent coopération européenne
damien.pecheux@parc-naturel-ardennes.fr
Maison du Parc naturel régional des Ardennes
RTE Sécheval RD140, RTE de la Boutillette
08150 RENWEZ

DATE LIMITE :

**21 SEPTEMBRE
2026**

